

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'An deux mille Vingt-Deux le Vingt Décembre, à Dix Huit heures Trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de MOUHERS, sous la Présidence de Monsieur Christian ROBERT, Président.

Date de convocation : 12 décembre 2022
Nombre de Délégués : 28
En exercice : 28
Présents : 25
Dont : titulaires : 25 - suppléants : 0
Est nommé secrétaire de séance : Marie-Annick BEAUFRERE

PRESENTS : *Buxières d'Aillac* : Didier GUENIN ; *Cluis* : Didier FLEURY, Mélissa PENOT, Jean-Pierre DALOT, Francis DAVIER ; *Fougerolles* : Arnaud DENORMANDIE, Philippe BAILLY ; *Gournay* : Bertrand SACHET ; *Lys Saint Georges* : Olivier MICHOT ; *Maillet* : Magalie BOUQUIN ; *Malicornay* : Jean-Paul BALLEREAU ; *Mers Sur Indre* : Christian ROBERT, Jean-Marc LAFONT, Hélène BEHRA ; *Montipouret* : Marie-Christine MERCIER ; *Mouhers* : Barbara NICOLAS ; *Neuvy Saint Sépulchre* : Guy GAUTRON, Cécile PLANTUREUX, Jean-Marie BOFFEL, Marie-Annick BEAUFRERE, Philippe ROUTET, Delphine CHAUVAT, Jean-Luc MATHEY ; *Tranzault* : Philippe VIAUD, Chantal HIBERT.

Absents : *Cluis* : 0 ; *Fougerolles* : 0 ; *Gournay* : Philippe BAZIN (excusé), *Mers-Sur-Indre* : 0 ; *Montipouret* : David DORANGEON, Méлина BARABE ; *Mouhers* : 0 ; *Neuvy-Saint-Sépulchre* : 0

Pouvoirs : Monsieur Philippe BAZIN, excusé, a donné pouvoir à Monsieur Bertrand SACHET

En présence de : Denis DESCOUX, délégué suppléant de la commune de MAILLET.

Délibération DEL.2022.06.12
Objet : DETR – DSIL – CRTE -PVD 2023
Collecte des biodéchets – achats des contenants

Monsieur le Vice-Président Délégué, suite à la réunion de la commission « Ordures Ménagères » du 6 décembre 2022 au cours de laquelle un mode de gestion de la collecte séparée des biodéchets a été présenté et aux conclusions de l'étude menée en groupement de commande avec le SYTOM de CHATEAUROUX :

- Rappelle l'obligation de trouver une solution pour une collecte séparée des biodéchets au 1^{er} janvier 2024 et l'avis favorable de la commission à un mixte de compostage individuel et de collecte groupée en points d'apports volontaires dans les parties agglomérées ;

- Précise que, quels que soient le mode de collecte et de traitement, le service « Ordures Ménagères » devra se doter du matériel de collecte à savoir : l'achat d'abris bacs, de bacs, de bio-seaux et de sacs biodégradables pour les garnir.
- Indique qu'une fiche projet avait été déposée au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Orientation stratégique 3 : promouvoir la transition écologique – Thème 1 – II – Action 3 pour la mise en place de la collecte séparée des biodéchets – achat de contenants.

Le Conseil Communautaire en prend acte et, après en avoir délibéré :

- Décide de préparer la mise en œuvre de la collecte séparée des biodéchets au 1^{er} janvier 2024 en complément du compostage individuel et, pour ce faire, d'acquérir le matériel nécessaire à savoir : des Abris-Bacs, des bacs, des bio-seaux garnis de sacs biodégradables pour un montant estimatif de 168389 € HT :
- Sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DSIL – CRTE au taux de 80% de la dépense prévisionnelle soit 134711 €,
- Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Dépenses :

. Achat d'Abris Bacs	129600 € HT
. Achats de bacs de 120 litres, de 240 litres	5354 € HT
. Achat de bio-seaux et sacs pour les garnir	31935 € HT
. Frais divers.....	1500 € HT
.....
Total.....	168389 € HT

Recettes :

. Subvention de l'Etat au titre du CRTE/DSIL au taux de 80% de la dépense prévisionnelle	134711 €
. Autofinancement.....	33678 €
.....
Total.....	168389 €

- Charge Monsieur le Président d'adresser le dossier de demande de subvention correspondant.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME,
A NEUVY-SAINT-SEPULCRE, le 13 JANVIER 2023

Le secrétaire,
Marie-Annick BEAUFERERE



Le Président,
Christian ROBERT.



Publié ou Notifié le 30/01/2023

Le Président,

